

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 643: Subvention avec convention avec la Fondation de la Résistance (7e).

Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Fondation de la Résistance, 30 boulevard des Invalides à Paris (7e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Fondation de la Résistance dont le siège social est situé 30 boulevard des Invalides à Paris 7e une convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 27.067 euros est attribuée à l'association Fondation de la Résistance A00065 /2011_00807 / 19669.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 323, Provision pour subventions au titre des anciens combattants, ligne VF40006.